

Mise en ligne : 20 novembre 2020.
Dernière modification : 5 février 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE DU NIGER FRANÇAIS, Paris Sénégal, Soudan français

APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 septembre 1913)

Compagnie du Niger Français. — Versement des deuxième et troisième quarts, au siège social à Paris, 53, rue du Château-d'Eau, avant le 20 octobre. — *La Loi*, 18 septembre 1913.

CONSTITUTION

COMPAGNIE DU NIGER FRANÇAIS

Société anonyme au capital de 1 100.000 francs.
Siège social à Paris, 53, rue du Château-d'Eau.
(*La Loi*, 10 octobre 1913)

I

Suivant actes sous signatures privées en date à Paris du neuf juin mil neuf cent treize et à Londres du vingt août mil neuf cent treize, enregistrés et déposés au rang des minutes de M^e Mouchet, notaire à Paris, suivant acte reçu par ledit notaire, le huit septembre mil neuf cent treize, M. Archibald Mac Gregor Mac Coll, négociant, demeurant à Londres, 23, St Dunstan's Hill E. G., a établi les statuts d'une société anonyme ; desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

Article premier

Il est formé, entre les souscripteurs des actions qui vont être ci-après créées et celles qui pourront l'être ultérieurement une Société anonyme qui sera régie par le Code de commerce, par les lois des vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept, premier août mil huit cent quatre-vingt-treize, seize novembre mil neuf cent trois et par les présents statuts.

Article 2

La société prend la dénomination de :

COMPAGNIE DU NIGER FRANÇAIS

Article 3

La société a pour objet : L'examen, l'étude, la mise en valeur et l'exploitation de toutes affaires commerciales, industrielles, minières, agricoles, financières, mobilières et immobilières, tant en France qu'à l'étranger, et plus spécialement de toutes affaires coloniales, notamment dans l'Afrique occidentale française.

Toutes opérations commerciales, industrielles et financières d'importation et d'exportation et autres de tous produits, marchandises et objets quelconques et toutes opérations de banque.

L'obtention de concessions et l'acquisition de toutes propriétés immobilières, leur mise en valeur pour toutes utilisations et leur exploitation directe ou indirecte.

La création ou l'acquisition, la construction et l'exploitation directe ou indirecte de toutes voies de communications et de toutes entreprises fluviales, maritimes ou terrestres et notamment de routes, chemins de fer, tramways, canaux, ports, wharfs, service de navigation, effritements, transits et autres opérations maritimes.

Toutes entreprises de travaux publics ou privés et de fournitures à des administrateurs ou à des particuliers.

La création ou l'acquisition et l'exploitation directe ou indirecte de tous établissements industriels ou commerciaux. L'aliénation des immeubles et des entreprises dont il vient d'être parlé.

La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de Sociétés nouvelles françaises ou étrangères, d'apports, souscriptions, achats de titres ou droits sociaux : fusion, association ou participation ou autrement, lit généralement toutes opérations commerciales, industrielles, maritimes, forestières, immobilières, mobilières, financières et autres sans exception, se rapportant au commerce, industrie d'importation et d'exportation et autres.

Le tout soit en France, soit à l'étranger et principalement dans l'Afrique Occidentale Française.

Article 4 (modifié, voir infra).

Le siège social est à Paris, rue de Châteaudun, 28.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville par simple décision du Conseil d'administration et dans tout autre endroit en vertu d'une décision de l'Assemblée générale des actionnaires, prise conformément à l'article 11 ci-après.

Article 5

La durée de la société est fixée à cinquante années à compter du jour de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

Article 6

Le fonds social est fixé à un million cent mille francs (1.100.000 fr.) divisé en onze mille actions de cent francs chacune, toutes à souscrire et payables en numéraire.

.....

Conseil d'administration

MM. Archibald Mac Gregor Mac Coll, négociant, demeurant à Londres, E.C. 23, St Dunstan's Hill ;

Maurice Lamotte [voir encadré ci-dessous], négociant, demeurant au Havre, boulevard de Strasbourg, 134 ;

Félix de Bruyn, négociant, demeurant à Termonde (Belgique) ;

Joseph Trigge, négociant, demeurant à Londres, 18, Tierney Road ;

Émile Léon Adrien Thieullent ¹, négociant, demeurant au Havre, 47, quai d'Orléans ;

Roger-Amédée-René Hachette, négociant, demeurant à Paris, 44, rue du Colisée ;

Alexandre-Émile Carrié, négociant, demeurant à Enghien-les-Bains, avenue d'Enghien, 10 ;

¹ Émile Thieullent (1872-1956) : importateur de coton au Havre et administrateur du Crédit havrais.

et Emmanuel Lamotte [1879-1915][frère de Maurice], rentier, demeurant au Havre, boulevard de Strasbourg, 40.

Commissaires aux comptes :

Léon de Lalain-Chomel, demeurant à Paris, rue de l'Université, 5 ;

Westphalen-Lemaître (Maurice), négociant au Havre, 4, rue Prince-Eugène.

CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 octobre 1913)

Compagnie du Niger français, au capital de 1.100.000 fr., divisé en 11.000 actions de 100 fr. — Siège social à Paris, 53, rue du Château-d'Eau. — Conseil d'administration : MM. A. Mac Coll, M. Lamotte, F. de Bruyn, J. Trigge, E. Thieullent, R. Hachette, A. Carrié et E. Lamotte. — Statuts déposés chez M^e Mouchet, notaire à Paris, et extrait public dans « La Loi » du 10 octobre 1913.

NÉCROLOGIE

(*L'Écho de Paris*, 17 octobre 1915)

On annonce la mort de M. Emmanuel Lamotte, lieutenant d'infanterie, fils de M^{me} Edgard Lamotte, du Havre, tombé glorieusement le 25 septembre. Il était le beau-frère du lieutenant-colonel Edou², mort lui-même au champ d'honneur au début de la guerre.

² Alfred Edou (1864-1914) : marié en 1897 à Mathilde Lamotte (1876-1957).

Maurice LAMOTTE, président

(Monitvilliers, Seine-Inférieure, 1874-Sainte-Adresse, Seine-Maritime, 1957)

Fils d'Edgard Lamotte (1841-1908), armateur, administrateur des Docks et entrepôts du Havre.

Frère aîné de Mathilde (M^{me} Edou), Emmanuel (1879) et Marguerite.
Marié à Geneviève Durand-Viel. Cinq enfants.

Administrateur des Docks et entrepôts du Havre (à la suite de son père).
peut-être vice-président de l'Ongomo (1911),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/L_Ongomo.pdf

Administrateur des Frigorifiques de l'Alimentation Havraise (S.A., 1912),
de la Compagnie industrielle maritime (1922),

du Crédit Havrais,

son représentant aux Éts Beccat : palans (démission en 1935 peu avant
faillite),

Administrateur, puis vice-président de la Compagnie de l'Afrique orientale,

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Cie_Afrique_Orientale.pdf

Administrateur de la Compagnie française de navigation en mer Rouge
(1924),

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Navigation_mer_Rouge.pdf

de l'Entreprise générale de Confort Moderne, Paris : eau, gaz,
électricité(1924).

(ces trois dernières avec René Hachette).

Roger-Amédée-René HACHETTE,
vice-président, administrateur délégué

Cumule ses fonctions avec celles de directeur de la Cie de l'Afrique orientale
(1910). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Cie_Afrique_Orientale.pdf

AEC 1922/107 — Cie du Niger français, 28, rue de Châteaudun, PARIS (9^e).
Capital. — Société an., f. le 15 septembre 1913. 1.100.000 fr., en 11.000 act. de
100 fr.

Objet. — Commission, import., export. au Sénégal et au Soudan.

Imp. — Karité, dâh, arachides, cuirs et peaux, sisal, etc.

Exp. — Cotonnades, art. de bazar, verroterie.

Comptoirs. — Sénégal : Dakar, Saint-Louis. — Soudan : Bamako, Nampala.

Conseil. — MM. Maurice Lamotte, présid. ; René Hachette, v.-présid. et adm. dél. ;
Félix de Bruyn, Joseph Trigge, admin.

SOUDAN FRANÇAIS
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 3 octobre 1922)

— Diverses sociétés commerciales ont été autorisées à transformer en entrepôts fictifs les magasins qu'elles possèdent à Kayes : Compagnie du Niger Français, Société commerciale de l'Ouest-Africain, maison Devès et Chaumet.

PRISE DE CONTRÔLE PAR UNILEVER

Compagnie du Niger Français
(*La Journée industrielle*, 4 mars 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 11, rue Jean-Jacques-Rousseau, tenue récemment, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice écoulé, ne comportant aucune répartition.

Une assemblée extraordinaire, tenue le même jour, a autorisé le conseil à porter le capital de 1.100.000 fr. à 5 millions, par la création d'actions nouvelles de 100 fr. de nominal.

Compagnie du Niger Français
(*La Journée industrielle*, 1^{er} mai 1924)

Compagnie du Niger Français. — Capital porté de 1.100.000 fr. à 5 millions par l'émission au pair de 39.000 actions de 100 francs.

Compagnie du Niger Français
(*La Journée industrielle*, 23 mai 1925)

Les actionnaires de cette société, réunis hier en assemblée extraordinaire au siège, à Paris, 14, rue Jean-Jacques-Rousseau, ont approuvé provisoirement deux conventions conclues avec deux sociétés en vue de l'apport de divers immeubles à la société.

En rémunération desdits apports, il sera créé des actions nouvelles pour un total de 1 million 585.000 fr. Le capital social se trouvera donc ainsi porté à 6.585.000 fr. Un commissaire aux apports a été nommé à l'effet de présenter à la prochaine assemblée un rapport sur la valeur des apports et leur représentation.

COMPAGNIE DU NIGER FRANÇAIS
(*La Journée industrielle*, 4 juin 1925)
(*Les Annales coloniales*, 18 juin 1925)

L'assemblée générale extraordinaire du 4 juin a régularisé les opérations de l'augmentation du capital social, définitivement porté de 5 millions à 6.585.000 fr. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Compagnie du Niger Français
(*La Journée industrielle*, 25 avril 1926)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a ratifié l'augmentation du capital, qui est porté de 6.685.000 fr. à 30 millions.

Elle a ratifié la nomination de trois administrateurs : MM. Bell, Snelling et Dessau.

COMPAGNIE DU NIGER FRANÇAIS
(*Les Annales coloniales*, 7 mai 1926)

Les assemblées ordinaire et extraordinaire ont eu lieu le 24 avril, sous la présidence de M. Ravenhill. Au titre ordinaire, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, se traduisant par un bénéfice net de 582.238 francs, reporté à nouveau.

La nomination en qualité d'administrateur de MM. Snelling et Dessau a été ratifiée.

Au titre extraordinaire, l'assemblée a régularisé l'augmentation du capital social de 7.425.000 francs à 30 millions de francs et modifié les statuts en conséquence.

DAKAR, ET DÉPENDANCES
LA VIE ECONOMIQUE
Nantissement
(*Les Annales coloniales*, 14 février 1927)

La Banque française de l'Afrique, dans son établissement de Dakar, avenue du Barachois, géré par M. Pierre Rouyer, sous-directeur, et la Compagnie du Niger français dans la personne de M. Hughes Léonard, gérant de son établissement, sis 8 et 10, rue Vincens, à Dakar, ont été autorisés à recevoir des objets en nantissement.

DAKAR, ET DÉPENDANCES
LA VIE ECONOMIQUE
Nantissement
(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1929)

La Compagnie du Niger Français et la Banque Française de l'Afrique sont autorisées à recevoir des objets en nantissement à leurs comptoirs de Dakar.

GUINÉE
LA VIE ADMINISTRATIVE
L'IMPORTATION DES ALCOOLS
(*Les Annales coloniales*, 11 mai 1929)

Le contingent par importateur des alcools visés par l'arrêté général du 24 novembre 1928 est fixé comme suit pour l'année 1929 :

Compagnie française de l'Afrique occidentale, à Conakry, 2.000 litres.

Société commerciale de l'Ouest-Africain, à Conakry, 2.000 litres.

Maison E. Chavanel et fils à Conakry, 1.000 litres,

[Compagnie du Niger Français à Conakry, 700 litres.](#)

Maison Burki et Lestel à Conakry, 300 litres.

Anciens Établissements Ch. Peyrissac et Cie à Conakry, 200 litres.
Maison Paterson Zochonis et Cie à Conakry, 50 litres.
Maison L. Rouchard à Kankan, 202 litres.
Compagnie Guinée-Niger à Kankan, 100 litres.

Une quantité fixée (1.198) litres est laissée à la disposition de l'administration en vue d'une répartition à effectuer entre les maisons de commerce qui demanderaient ultérieurement à participer au contingentement.

(*La Journée industrielle*, 31 octobre 1930)

Compagnie du Niger Français. — Siège transféré du 48, rue de Paradis, au 87, rue de La-Boétie, à Perle.

GUINÉE

L'admission temporaire des fûts vides
(*Les Annales coloniales*, 22 juillet 1933)

La Chambre de Commerce de Conakry a reçu du lieutenant-gouverneur du Sénégal la lettre suivante :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le gouverneur général vient d'autoriser l'admission temporaire des fûts vides en vue de leur réexportation pleins de miels de pays. Ce régime de faveur est également étendu aux fûts importés vides pour servir à l'exportation des essences d'oranges de fabrication locale.

Je vous prie de vouloir bien porter cette décision à la connaissance des membres de votre Compagnie et particulièrement à celle de l'agent de la Compagnie du Niger Français qui m'avait saisi d'une demande d'admission temporaire pour 188 fûts métalliques vides destinés à être réexportés remplis de miel du pays.

Société commerciale du Kouilou-Niari (1937) Répartition du capital (en francs)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Commerciale_Kouilou-Niari.pdf

C.P.K.N	250.000
Niger Français	250.000
Nouvelle Société Commerciale Africaine [NOSOCO]	250.000
Cie française de la Côte d'Ivoire	246.000
MM. Thubé, Deveaud, Lapage, Genon (administrateurs)	chacun 1.000

La Société anonyme des Huileries du Congo belge (S.E.D.E.C.)(groupe Lever Brothers) n'était pas actionnaire, afin que son chef comptable fût considéré comme un tiers non intéressé. Note sur la visite à Paris, 8 juil. 1936. La fusion S.C.K.N.-C.P.K.N. devint effective en 1951. Mais, la loi interdisant à une société de posséder une partie de ses propres actions, les 28.370 actions S.C.K.N. apportées par la C.P.K.N. furent annulées

par l'assemblée générale des actionnaires du 31 déc. 1951, ce qui entraîna une réduction du capital correspondant. S.C.K.N., Historique (s.d.), Arch. Niger Français.

(Catherine Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930*)

FIANÇAILLES

(*Les Annales coloniales*, 20 juin 1938)

M^{lle} Millet, fille de M^{me} et M. Millet, ingénieur des travaux publics de Bamako, s'est fiancée avec M. Hubert Michel (H. E. C.), employé à la Cie du Niger français, à Bamako, fils de M^{me} et M. Jean Michel, administrateur en chef.

Transfert de siège

(*La Journée industrielle*, 28 octobre 1939)

Compagnie du Niger Français. — 57, cours Georges-Clemenceau. Bordeaux (Gironde), au lieu de 33, rue de Miromesnil, Paris.

NÉCROLOGIE

(*Le Petit Parisien*, 31 janvier 1941)

Nous apprenons la mort de M. Amédée Thubé, du conseil d'administration de la Compagnie du Niger français et de la Nouvelle Société commerciale africaine, médaillé militaire, croix de guerre. Les obsèques auront lieu demain samedi, à 11 h. 15, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, où l'on se réunira. Ni fleurs ni couronnes. Le présent avis tient lieu de faire-part.

Amédée THUBÉ

(*Le Phare de la Loire*, 1^{er} février 1941)

Nous apprenons avec une peine profonde la mort d'Amédée Thubé, directeur à Paris du Groupe Lever.

Agé de 56 ans, Amédée Thubé dut s'aliter il y a deux mois. On pensait que la maladie serait vaincue par les soins dont il fut entouré mais il mourait mercredi dernier.

Il y a une dizaine d'années qu'Amédée Thubé avait quitté Nantes, laissant les amis qui lui restèrent profondément attachés et qui aimaient, lorsqu'ils allaient à Paris, à se rendre 3, avenue du Président-Wilson où demeurait le disparu. Appartenant à l'une des plus vieilles familles nantaises, il était le frère de MM. Gaston Thubé, consul de Belgique ; l'abbé Joseph Thubé ; Jacques Thubé, directeur des Papeteries Bolloré ; Henri Thubé.

Aviateur lors de la guerre 1914-1918, il fut grièvement blessé et revint du front avec la médaille militaire et la Croix de guerre.

Amédée Thubé laisse une veuve et quatre enfants.

À M^{me} Amédée Thubé, à ses enfants et à tous les siens, nous adressons nos sentiments de douloureuse sympathie.

AEC 1951/204 — C^{ie} du Niger français (C.N.F.)[\[Unilever\]](#)
Siège social : 131, boulevard Pinet-Laprade, DAKAR [= Nouvelle Société commerciale africaine (NOSOCO)].

Bureau à PARIS : 33, rue de Miromesnil (8^e).

Capital. — Société anon., fondée le 15 septembre 1913. 80 millions de fr. C. F. A.

Objet. — Importation et exportation en Afrique occidentale et équatoriale.

Exp. — Arachides, palmistes, huile de palme, cuirs, gommes, karité, café, caoutchouc, coton, sésame, kapok, cire, bananes, etc.

Imp. — Toutes marchandises — Agence exclusive Shell. Voitures, camions, tracteurs.

Comptoirs principaux : Dakar, St-Louis, etc., etc. — Soudan : Bamako, Koulikoro, Segou, San, Mopti, etc., etc. — Guinée : Conakry, Kindia, Mamou, Kankan, Labe, Siguiri, etc. — Niger : Maradi, Niamey, Zinder, etc.

Conseil. — MM. Arnaud Faure, présid. admin. dél. ; [\[Claude dit Hubert\]](#) Outhenin-Chalandre [\[Unilever\]](#), M. Gérard, G. Rouzaud, Wallerston, I. Frorup, L. Leibosis, J.-P. Saint-Anac, admin.

WW 1979 :

THIERRY-MIEG (François). Administrateur de société. Né le 18 nov. 1908 à Paris. Fils de Gustave-Adolphe Thierry-Mieg, industriel textile, et de M^{me}, née Marcelle Harvey. Illustration familiale : Renaud Thierry, chirurgien de Charles VII, témoin au procès de réhabilitation de Jeanne-d'Arc. Mar. le 29 août 1934 à M^{lle} Denyse Kronheimer (4 enf. : Jacques, Pascale [M^{me} Christopher Mallaby], Yves, Jean). Études : École des Roches à Verneuil-sur-Avre. Dipl. : bachelier. Carr. : directeur de la Société commerciale interocéanique* au Havre (1934-1939). Attaché à l'état-major du général de Gaulle à Londres (1941-1944), puis directeur de service à la présidence du Conseil (1945-1950), [directeur \(1950-1973\) et administrateur \(depuis 1967\) de la Compagnie du Niger français](#), vice-président de la Fenasycoa (depuis 1961), Président de l'Association internationale pour la développement économique et l'aide technique (depuis 1983). Membre de la section de l'expansion extérieure et de la coopération du Conseil économique et social (1973-1974). Décor. : Officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 39-46, Médaille de la Résistance, Médaille des évadés, différentes décorations étrangères. Sport : yachting à voile (représentant de la France aux Jeux olympiques de Naples en 1960, dans la série des dragons). Président du Golf de Saint-Nom-la-Bretèche (depuis 1974). Adr. : privée, 167, av. Victor-Hugo, 75116 Paris.
